



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.72

OBJET : CULTURE - AFFAIRES PROVENÇALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION 'LI VENTURIÉ'

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Madame Arlette OLLIVIER

Politique Publique : Développement Culturel et Artistique

OBJET : CULTURE - AFFAIRES PROVENÇALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION 'LI VENTURIÉ' - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La programmation culturelle provençale de l'association “ Li Venturie ”, en direction de tous les publics, a mis en exergue l'Année Mireille, 2009 marquant le 150ème anniversaire de la parution de l'oeuvre universellement connue de Frédéric Mistral et rythmée par les trois temps forts de la vie de l'Association :

- *Le Festival du Tambourin*, au-delà de la programmation habituelle, a proposé “ Mirèio e Tambourin”, une création exceptionnelle présentée au théâtre du Jeu de Paume et, en haut du cours Mirabeau, un concert “ Sur les pas du Roi René ” marquant les six cents ans de la naissance du Roi.
- *La Fête Mistralienne* a regroupé environ 400 personnes autour d'une présentation de costumes du Pays d'Arles et une illustration musicale intitulée “ Mirèio sempre ! ”
- *La Bravade Calendale* qui attire un très nombreux public sur le cours Mirabeau a mis également à l'honneur, à l'occasion de l'Année Mireille, le vêtement arlésien en invitant, entre autres, deux associations du Pays d'Arles.

En 2010, ces trois évènements, qui participent au développement et au maintien de la culture et de la langue provençale et à son rayonnement, vont à nouveau animer la vie culturelle aixoise.

Ce rapport a pour finalité la présentation au Conseil Municipal de la subvention telle que prévue dans la convention établie avec l'association “ Li Venturie ”. Cette subvention sera liquidée conformément à l'échéancier prévu par l'article 4 de la convention triennale en cours (2009/2011):

- 30 % au cours du premier trimestre,
- 50 % au cours du second trimestre,
- 20 % au cours du dernier trimestre.

association	obtenu n-3	obtenu n-2	obtenu n-1	obtenu 2009	montant de base 2009	proposition 2010
Li Venturié	43 000	43 000	45 000	45 000	45 000	45 000

Cette proposition a été validée le 17 novembre 2009.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** la subvention figurant dans le tableau ci-dessus
- **DIRE** que la dépense sera imputée au chapitre 923 3 6574 1720 qui présente les disponibilités suffisantes
- **DIRE** qu'au-delà de son aide, la Ville pourra ponctuellement apporter son soutien à cette association en matière de logistique, de communication, de médiation et de protocole.

2010.72 - CULTURE - AFFAIRES PROVENÇALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION 'LI VENTURIÉ'

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**